









# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** 12 mars 2025 Diffusion immédiate

# Tuberculose bovine: une erreur de diagnostic dramatique, un éleveur en Haute-Vienne abandonné par l'État

Un an après une erreur de diagnostic ayant conduit à l'abattage injustifié de plusieurs de ses vaches, Pascal Maris, éleveur en Haute-Vienne, attend toujours une indemnisation. Malgré l'ampleur du préjudice, l'État refuse de reconnaître sa responsabilité. Bio Nouvelle-Aquitaine, Agrobio 87, Agrobio Périgord, BLE et Agrobio Gironde ayant aussi connu des faits similaires au sein de leurs départements, dénoncent une injustice inacceptable.

#### Une faute administrative aux lourdes conséquences

En décembre 2023, une suspicion de tuberculose bovine frappe le GAEC Maris, à Ladignac-le-Long (87), après une contamination supposée depuis une ferme voisine. Les analyses initiales conduisent à l'abattage de plusieurs vaches, à la mise à l'arrêt de la production laitière et à des pertes économiques immédiates. Quelques jours plus tard, les résultats des contre-expertises révèlent que les animaux étaient sains : une erreur de diagnostic a été commise. Pourtant, l'éleveur n'est informé qu'après plusieurs semaines, alors même que le Préfet disposait des résultats. Pendant ce temps, le GAEC Maris a dû détruire des produits, interrompre ses ventes et subir un effondrement de son activité, entraînant une perte estimée à plus de 230 000 euros.

## Un refus d'indemnisation injustifiable

Malgré une demande officielle et des négociations engagées depuis un an, l'État refuse toute indemnisation. Ce refus revient à laisser un agriculteur supporter seul les conséquences d'une erreur dont il n'est en rien responsable.

Cette situation soulève de graves questions sur la gestion administrative des suspicions de tuberculose bovine et sur l'absence de recours pour les éleveurs victimes de décisions arbitraires. Le GAEC Maris est le premier cas en pâte pressée qui demande des indemnités pour perte de production pour des produits à date de péremption courte.

#### Une menace pour tous les éleveurs bio

Ce cas n'est pas isolé. Les élevages biologiques et herbagers pâturant, favorisant des pratiques en plein air, sont plus exposés aux suspicions sanitaires que les élevages industriels. Pourtant, les protocoles appliqués ne prennent pas en compte leurs spécificités et les soumettent aux mêmes règles que les élevages intensifs, sans adaptation possible.











## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 12 mars 2025 Diffusion immédiate

Un collectif d'éleveurs contre l'abattage total en cas de suspicion de tuberculose s'est récemment constitué en Normandie, un autre existe dans le Pays-Basque dont l'action est notamment relayée par BLE. Leur objectif : faire face à la recrudescence des cas impliquant des décisions administratives contestables. Ce combat dépasse le seul GAEC Maris : il concerne l'ensemble des exploitations agricoles engagées dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.

### Une réforme des protocoles sanitaires est urgente

Face à une crise agricole où les agriculteurs subissent déjà une pression économique insoutenable, il est impensable qu'une ferme victime d'une erreur de l'administration soit laissée sans soutien. Ainsi, nous demandons :

- Un droit au recours et à la contre-expertise avant toute décision d'abattage, pour éviter de nouvelles erreurs dramatiques.
- Une indemnisation complète des pertes subies, incluant non seulement les stocks invendus, mais aussi la perte de production et les dommages économiques indirects.
- Une adaptation des protocoles aux élevages bio et herbagers pâturant, afin qu'ils ne soient plus soumis à des décisions inadaptées et destructrices.

Nous restons mobilisés aux côtés de la ferme Maris et appelons les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités afin de corriger cette injustice.

**Bio Nouvelle-Aquitaine :** Guy Moreau, Président - 06 81 73 76 88 **Le CA d'Agrobio 87 :** Alexie Culiolo, Animatrice - 06 41 34 75 05

BLE: Ugo Arbelbide, administrateur et éleveur bio - 06 38 76 48 87

Agrobio Périgord : Guy Forest, Président - 06 41 44 87 30

Agrobio Gironde: Aurélie Carreau et Cédric Labarrière, Co-Présidents - 06 08 35 76 59